



FMF

Fédération
des Médecins
de France

Communiqué de Presse

Clamart le 22 mai 2019

Soins non programmés: et si on faisait confiance aux libéraux ?

Alors que les négociations avec les médecins libéraux risquent de se solder par un échec, victimes des contraintes imposées et de l'hyper protocolisation, la FMF affirme qu'une organisation territoriale libérale avec une prise en charge des soins non programmés est possible avec des moyens adaptés.

- Il faut une organisation territoriale libérale
- Il faut assurer les soins non programmés en journée
- Il faut une réponse adaptée aux besoins de consultations spécialisées
- Il faut un hôpital qui assure les soins nécessitant une hospitalisation en coordination avec la médecine de ville
- Il faut enfin une réactivité des services médico-sociaux pour éviter des hospitalisations inutiles.

L'organisation territoriale libérale de prise en charge des soins non programmés est donc la première étape essentielle pour assurer une réponse adaptée aux soins spécialisés. La régulation territoriale libérale interconnectée avec le 15 doit pouvoir être déportée pour ne pas imposer aux médecins un trajet vers les locaux du centre 15, et ainsi ne pas décourager les volontaires ; les médecins généralistes qui effectuent les visites à domicile doivent voir une revalorisation des soins non programmés alignée sur la MTU des spécialistes (15€).

La résistance de la CNAM à cela est difficilement acceptable dans la mesure où chaque consultation évite un passage aux urgences, passage qui coûte 250€ de Migac (Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation).

- **La régulation déportée est déjà fonctionnelle** en Pays de Loire, en Normandie et en Occitanie.
Coût : environ 110 millions d'euros.
- **La revalorisation des soins non programmés est déjà pratiquée** en Alsace.
En admettant que la régulation territoriale se mette en place France entière et qu'elle absorbe les 10 millions de passages qui encombrant inutilement les urgences hospitalières, il y aurait un surcoût des actes au maximum de 150 millions d'euros...à comparer aux 3 milliards de Migac.

Les outils de la coordination existent :

- Entracte, qui permet d'avoir un professionnel de santé dans un délai adapté, est un succès dans l'Essonne, en Alsace et en Martinique
- MISS, messagerie sécurisée par SMS, permet une communication en temps réel entre professionnels de santé pour une sécurisation de la prise en charge du patient
- Pandalab, Globule, et d'autres en test dans les régions.

Les outils de coordination et la volonté libérale d'organisation territoriale, sans tomber dans un excès de protocolisation, sont là.

Régulation, revalorisation et organisation territoriale avec désengorgement des urgences sont possibles.

La balle est dans le camp du gouvernement.

Dr J.P. Hamon

A propos de la FMF

La Fédération des Médecins de France (FMF), est un syndicat qui accompagne les médecins dans leur exercice libéral.

A l'issue des élections professionnelles de 2015, la FMF est devenue le 2^{ème} syndicat représentatif des médecins libéraux. Syndicat polycatégoriel, la FMF défend et représente l'ensemble des médecins libéraux de toutes les spécialités. L'absence totale de conflits d'intérêts fait de la FMF un syndicat indépendant et libre de parole pour la défense de la médecine libérale.

Liberté, indépendance, transparence, démocratie (un adhérent = 1 voix), médecine de proximité, médecine de qualité : tels sont les mots qui guident les actions de ses représentants.

La cellule « Assistance juridique » assiste, conseille et défend tous les médecins, sans contrepartie, adhérents ou non à la FMF, lors des conflits avec les caisses d'Assurance Maladie sur simple appel du numéro national : 0 810 400 492.